

Pierre HALEN

Université de Lorraine ¹

**NOTES POUR UNE TOPOLOGIE INSTITUTIONNELLE DU SYSTÈME LITTÉRAIRE
FRANCOPHONE**

Version légèrement revue d'un article publié dans *Littératures et sociétés africaines. Regards comparatistes et perspectives interculturelles. Mélanges offerts à János Riesz à l'occasion de son soixantième anniversaire. Études réunies par Papa Samba Diop et Hans-Jürgen Lüsebrink. Tübingen : Gunter Narr Verlag, 2001, 593 p. ; pp.55-68.*

Résumé :

Sur quelles bases peut-on fonder, avec quelque espoir d'être rigoureux, une approche générale des littératures francophones ? Celles-ci ne constituent pas un champ littéraire au sens propre. En revanche, l'idée qu'elles ne constitueraient, *comme ensemble*, qu'un objet artificiel nourri par l'idéologie, cette idée ne résiste pas à l'observation des réalités : il existe bel et bien un système littéraire francophone. Ce système est distinct du champ littéraire franco-parisien à partir duquel, cependant, il prend sa configuration. Il se distingue aussi des domaines-satellites, qui se caractérisent par la langue française également mais qui relèvent d'une autre position topologique. L'article montre enfin, à partir d'une approche institutionnelle, comment la phraséologie des différences culturelles – de *L'Imposture culturelle*, dirait H. Béji – est là pour masquer des inégalités de position ; celles-ci se traduisent en *conditions de possibilité* déterminées, et déterminantes, pour l'énonciation littéraire francophone

¹ Centre de recherche Écritures (EA 3943)

S'agissant de l'ensemble que sont supposées former les littératures francophones, le concept de *champ littéraire*, tel que défini par P. Bourdieu, n'est pas d'une application très évidente. La raison principale de cette difficulté tient dans le fait que, considérées comme un tout, les productions littéraires francophones, « issues » de zones de production et de légitimation particulières (ou qui leur sont rattachées par convention), sont loin de former un *champ* cohérent. Il est vrai que l'influence et l'attraction du centre franco-parisien, dont la configuration propre en tant que *champ* est assez claire, se font sentir dans toutes les zones de langue française ; mais cela ne confère à l'ensemble qu'une cohésion partielle, qui ne rend compte que d'un de ses aspects. D'une zone « périphérique » à l'autre, les textes et les écrivains circulent peu, n'interfèrent guère l'un avec l'autre et, jusqu'à présent, ne se renvoient que rarement la balle. En somme, on est très loin, non seulement d'un *champ* au sens strict, mais tout autant de la multilatéralité équitable qui sert d'horizon à beaucoup de déclarations officielles ; on en est si loin qu'il faut se poser la question de l'existence même de cet ensemble « francophone » dont on ne voit pas immédiatement ce qui pourrait faire l'unité.

L'emploi d'une langue commune, en effet, ne suffit évidemment pas à constituer un ensemble institutionnel. Quant à la vieille idée selon laquelle la langue induirait automatiquement un certain nombre de valeurs humaines qui seraient communes à ses locuteurs, – vieille idée toujours ranimée par d'aucuns, et qu'on trouve souvent résumée par l'idée de *francité* –, elle est tout aussi abstraite et n'a pas de signification proprement littéraire ; en outre, elle joue trop

visiblement le rôle d'une idéologie propice, soutenant l'institution politique de la Francophonie, ce qui n'est peut-être pas illégitime en soi mais qui ne saurait avoir aucune utilité dans l'observation des réalités qui nous occupent ².

Indices d'une imbrication institutionnelle

À ce constat d'ensemble et à cette suspicion globale concernant un objet qui paraît décidément éclaté, il est nécessaire d'ajouter plusieurs nuances. Évoquons-en trois, qui paraissent particulièrement significatives et qui sont de nature à suggérer qu'il existe, malgré tout, une certaine imbrication institutionnelle des littératures francophones, dont il faudra ensuite préciser la nature, l'importance et la configuration.

La première nuance a un caractère historique. Pour ce qui concerne la situation antérieure aux indépendances des colonies (belges et françaises, en l'occurrence), la distinction nette entre les champs métropolitains et les champs nationaux respectifs des territoires d'outre-mer est une vue de l'esprit dont la fausse évidence n'a été possible, pendant longtemps, qu'en raison de la prégnance d'idéologies qui les voulaient tenir pour séparés, en quelque sorte, par leur nature même ³. Cela ne

² Les présentes réflexions se situent donc dans la discussion qu'ont lancée deux ouvrages dus à Dominique COMBE (*Poétiques francophones*. Paris, Hachette, 1995, 175 p.) et à Michel BENIAMINO (*La Francophonie littéraire : essai pour une théorie*. Paris, L'Harmattan, 1999, 464 p.); elles n'entendent bien entendu pas revenir sur le détail de leurs analyses, et se limitent à la question fondamentale de l'objet même que pourraient constituer les littératures francophones comme ensemble.

³ Les effets néfastes de cette prégnance (du point de vue théorique et conceptuel) se perpétuent lorsque la critique entend utiliser le même adjectif, *post(-)colonial*, avec la subtile nuance d'un trait d'union, pour désigner la littérature d'avant et d'après les indépendances : l'objectif

signifie pas que la distinction entre les uns et les autres ne soit pas justifiable, bien entendu ⁴ ; cela signifie, plutôt, que l'historien autant que l'herméneute sont amenés désormais à être davantage attentifs à l'imbrication relative de ces domaines qui ne sont réputés totalement étrangers l'un à l'autre qu'en raison de facteurs extra-littéraires. Pareille attention se retrouve, paradoxalement peut-être, dans l'étude des champs littéraires nationaux en Afrique, qui a forcément mis en évidence l'influence des structures et des institutions culturelles locales (en partie au moins issues de la colonisation) sur l'émergence des littératures modernes concernées. On songe ici, inévitablement, à plusieurs travaux qui se sont élaborés à l'Université de Bayreuth, parmi lesquels les thèses de W. Glinga et de H.-J. Lüsebrink ⁵, ainsi que les ouvrages collectifs consacrés au Togo ou au Congo ⁶. Si l'on est tout prêt à

est évidemment de laisser penser qu'il y a une filiation entre les deux périodes et que cette filiation suppose un engagement anti-colonialiste commun. Mais, outre l'aspect peu didactique d'une qualification qui utilise le préfixe "post" pour parler d'un objet qu'on peut situer "pendant", le postulat est contestable, de tout concevoir à partir d'un critère de correction politique dont la projection sur l'axe de la qualité littéraire ou de l'importance historique est à tout le moins discutable.

⁴ Il y aurait, par exemple, beaucoup à dire sur les ambiguïtés de la réception des lettres coloniales en métropole, de même que sur l'effectivité de la constitution de champs culturels relativement autonomes dans les territoires d'outre-mer, à l'époque coloniale.

⁵ GLINGA (Werner), *Literatur in Senegal. Geschichte, Mythos und gesellschaftliches Ideal in der oralen und schriftlichen Literatur*. Berlin, D. Reimer Vg, 1990 ; LÜSEBRINK (Hans-Jürgen), *Schrift, Buch und Lektüre in der französischsprachigen Literatur Afrikas. Zur Wahrnehmung von Schriftlichkeit und Buchlektüre in einem kulturellen Epochenbruch der Neuzeit*. Tübingen, Niemeyer, Mimesis : Untersuchungen zu den romanischen Literaturen der Neuzeit nr 5, 1990, 347 p.

⁶ RIESZ (J.) et RICARD (Alain), éd., *Le Champ littéraire togolais*. Bayreuth, Bayreuth African Studies Series, vol.33, 1992, 202 p. ; *Littératures du Congo-Zaïre. Actes du colloque*

admettre que l'attraction des pôles éditoriaux que sont restées des métropoles comme Londres ou Paris a joué et joue encore un rôle certain dans la production africaine qui y est publiée, un regard plus centré sur l'Afrique elle-même aperçoit immédiatement que les structures de production et les réseaux de lecture locaux, dans les langues européennes comme dans les langues africaines, ont été mis en place bien avant 1960 par des acteurs variés, où l'on a compté autant de « colonisateurs » que de « colonisés ».

Mais il y a encore davantage puisque, comme János Riesz l'a montré par des analyses détaillées, les littératures africaines se comprennent en partie en fonction d'un hypotexte colonial⁷ ; le fait qu'il s'agit de relations conflictuelles ou dialogiques n'empêche pas que ces liens innervent profondément la structure même des œuvres. Inversement, bien sûr, et nonobstant l'oubli relatif dans lequel est tombée la littérature qu'on appelle coloniale, une histoire littéraire attentive aux réalités de l'entre-deux-guerres en France, par exemple, ne saurait oublier l'importance, à l'époque, de la production exotique et coloniale dans les valeurs littéraires qui étaient alors appréciées par les lectorats européens.

international de Bayreuth (22-24 juillet 1993). Réunis par Pierre Halen et János Riesz. Amsterdam-Atlanta, Rodopi, 1995, XIV+424 p. [pp.1-318] (= *Matatu*, n°13-14, 1995).

⁷ Voir RIESZ (János), « “Le dernier voyage du négrier Sirius” : le roman dans le roman *Le Docker noir* (1956) d’Ousmane Sembène », dans *Sénégal-Forum. Littérature et histoire*. Ed. P.S. Diop. Frankfurt, Iko-Verlag, 1995, pp. 179-196 ; et, plus généralement : *Koloniale Mythen - Afrikanische Antworten. Europäisch-afrikanische Literaturbeziehungen I*. Frankfurt a.M., Iko-Verlag, Studien zu den frankophonen Literaturen außerhalb Europas Bd.1, 1993, 390 p. ; « Littérature coloniale et littérature africaine : hypotexte et hypertexte », dans *Les Champs littéraires africains*. Textes réunis par Romuald Fonkoua & Pierre Halen avec la collaboration de Katharina Städtler. Paris, Karthala, à par. 2000.

En outre, comme J. Riesz l'a développé dans d'autres travaux ⁸, la politique linguistique de la France d'Outre-mer ⁹ a profondément affecté le rapport que les locuteurs colonisés ont pu entretenir avec la langue et, à travers elle, avec la « civilisation » française. Cette politique n'a pas été univoque, et elle a pris différents visages au fil des décennies, mais on peut la résumer par la pratique d'un double langage : d'un côté, la valorisation symbolique presque absolue de la langue du colonisateur, avec l'idée qu'une assimilation doit être offerte au colonisé ; d'un autre côté, les réserves, pas toujours mentales, qu'on mettait à cette politique d'assimilation, notamment dans le système d'enseignement. Inclusion et hiérarchie : des deux côtés, la langue participe à un système de domination qui a peu à voir avec les idéaux d'une francité qui serait, par essence, le véhicule d'idéaux égalitaires. Or la prégnance de ce rapport à la langue de la France, qui suppose une norme unifiante et son contrôle, s'est fait durablement sentir et les socio-linguistes ont encore aujourd'hui à en étudier l'impact, non seulement d'ailleurs dans les anciennes colonies ¹⁰.

⁸ Cf. e.a. RIESZ (János), «“Le français sans danger”. Zu einem Topos der kolonialen Sprachpolitik Frankreichs», in *Was heißt hier “fremd” ? Studien zu Sprache und Fremdheit*. Sous la dir. de Dirk Naguschewski et de Jürgen Trabant. Berlin, Akademie-Verlag, 1997, pp. 207-228 ; et aussi : *Europäisch-afrikanische Beziehungen, II. Französisch in Afrika. Herrschaft durch Sprache*. Frankfurt, Iko-Verlag, 1998, 419 p.

⁹ La politique linguistique de la Belgique en Afrique Centrale a été sensiblement différente ; cf. e.a. *Littératures du Congo-Zaïre. Actes du colloque international de Bayreuth (22-24 juillet 1993)*. Réunis par P. Halen et J. Riesz. Amsterdam-Atlanta, Éditions Rodopi, 1995, (= *Matatu*, n°13-14, 1995).

¹⁰ Cf. e.a. FRANCARD (Michel) et al., éd., *L'Insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*. Louvain-la-Neuve, Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain ; vol.i, 1993, 223 p, CILL n°19.3-4 ; vol.ii, 1993, 145 p., CILL n°20.1-2.

En somme, le double fait historique de la colonisation belge et française, qu'on le veuille ou non, qu'on le taise ou non, est un élément unifiant pour les cultures de langue française ; que les « Empires » aient laissé des contentieux n'empêche pas, au contraire, leur héritage et leur mémoire d'exercer leurs effets conscients et inconscients.

Les deux autres nuances concernent le temps présent. Dans un ouvrage récent consacré aux lettres belges de langue française, Pierre Piret a montré que, dans le domaine particulier du théâtre, les contacts et l'insertion relative des acteurs dans et par des structures communes étaient devenus des réalités non négligeables pour les sociétés francophones¹¹. L'édition (une maison comme Lansman), les festivals (Limoges, Spa, etc.), les institutions subventionnantes témoignent de ces relations multidirectionnelles qui sont moins déterminées par les règles propres au champ littéraire que gouvernées par la logique de production qu'on trouve à l'œuvre pour les arts du spectacle et pour les variétés. Raison pour laquelle, en la matière, il n'y a plus, ou plus autant, de passage obligé par Paris : Bruxelles, Lausanne ou Montréal disposent des moyens matériels et symboliques nécessaires à l'invitation d'une troupe de percussionnistes de Brazzaville, d'un chanteur malien ou d'une pièce créée à Abidjan. S'il existe aujourd'hui, malgré les déséquilibres matériels, un début de francophonie multilatérale, c'est à cet endroit qu'on peut le rencontrer.

Troisième nuance, déjà suggérée plus haut : les champs de production et de légitimation ne sont pas si séparés qu'il y paraît à première vue, du moins si on veut les observer dans leur lieu de confluence, à savoir le marché de la

¹¹ PIRET (Pierre), « Une francophonie multilatérale ? L'exemple du théâtre », dans *Littératures belges de langue française. Histoire et perspectives (1830-2000)*. Sous la dir. de Ch. Berg et P. Halen. Bruxelles, Éd. Le Cri, coll. Histoire, 2000, pp. 413-439.

reconnaissance parisienne. La dernière en date des thèses élaborées à l'Université de Bayreuth comporte ainsi, entre autres éléments novateurs, une analyse de la rivalité, construite à l'intérieur du champ franco-parisien, entre les productions francophones qui sont d'une manière ou d'une autre héritées de l'Empire et celles qui sont dues à des écrivains « convertis » à la langue française et provenant de pays non francophones, souvent occidentaux mais non seulement¹². On vise ici les Bianciotti, Kundera, Makine et autres Huston, dont l'allégeance sentimentale à la France est l'argument majeur. Le fait est, en tout cas, qu'on aurait tort de négliger la concurrence qui s'exerce, de fait, sur la place parisienne et entre productions francophones, pour l'obtention de biens symboliques et matériels qui ne sont pas illimités.

Nous avons bien à faire, à cet endroit, et à la différence de ce qui se passe pour les arts de la scène, à un *champ littéraire*, marqué par certaines formes de lutte, nonobstant les discours consensuels distillés par les organismes francophones, y compris universitaires. Cela dit, il reste difficile d'extrapoler et de parler d'un champ littéraire qui unirait l'ensemble des pays francophones, du moins à l'heure actuelle. Les auteurs francophones ne se jalourent guère, apparemment, ou n'ont pas encore donné une expression structurée à leur jalousie : les effets de minorisation liés à leur assignation à la périphérie des lettres de France (voir *infra*) les poussent au contraire à se présenter en front commun ou à être perçus comme tels. Et s'il y a une certaine rivalité, malgré tout, entre les producteurs des différentes zones, elle reste canalisée par les cloisons nationales et continentales,

¹² PORRA (Véronique), “Langue française, langue d'adoption”. *Discours et positionnements des romanciers d'expression française originaires d'espaces non francophones dans le champ littéraire français (1945-2000)*. Habilitationsschrift vorgelegt an der Sprach- und Literaturwissenschaftlichen Fakultät der Universität Bayreuth, Mai 2000, 274 p., dact.

plus ou moins poreuses mais néanmoins efficaces : tous les écrivains sont certes, *a priori*, candidats au Goncourt, mais aucun auteur suisse ne brigue la faveur d'être édité, par exemple, chez Présence Africaine ou de remporter en Belgique le Prix Rossel. D'autre part, le fait demeure, de la difficulté ou de l'impossibilité, pour des œuvres produites au sein des champs locaux (en dehors, bien sûr, du champ franco-parisien), de trouver une diffusion dans le reste de l'espace francophone.

Essai de configuration : des différences... de position

En somme, selon la formule de Marc Quaghebeur, « ça ne circule pas entre nous ». Ceci explique, entre autres éléments¹³, qu'il est préférable de parler d'un *système littéraire francophone*¹⁴ et de s'interroger sur ce qui le constitue (ou non), plutôt que de vouloir inférer la notion de *champ* dans ce domaine. Ce n'est pas

¹³ Paul Aron, entre autres, a mis en évidence deux autres difficultés : d'abord, le fait que la langue française, quoique commune, apparemment, à des pays comme la Belgique et la France où son usage est également ancien, n'y joue pas le même rôle et n'y a pas le même statut symbolique ; ensuite, cette autre réalité, plus matérielle, que les littératures francophones, notamment parce qu'elles sont davantage subventionnées, entretiennent d'autres liens avec les structures politiques que leurs homologues franco-parisiennes, ce qui a forcément des implications quant à leur autonomie (cf. e.a. « Sur le concept d'autonomie », dans *Discours social / Social Discourse*, (Montréal), vol. 7, 1995, n°3-4).

¹⁴ La notion de polysystème, d'après les concepts d'Itamar Even-Zohar (cf. e.a. « Polysystem Studies », in *Poetics Today*, vol. 11, n°1, spring 1990, pp. 1-268), devrait être mise en jeu dès lors que l'attention serait dirigée vers les relations d'imbrication, d'échange ou de concurrence entre des champs en contact ; une analyse fine de ce que j'appelle ici les domaines-satellites et certainement des champs littéraires nationaux devrait y avoir recours. Le point de vue ici adopté ne vise qu'à examiner les limites intrinsèques du système francophone à partir de ce qui constitue son unité relative.

seulement que l'on voit mal comment interfèreraient pour le moment, par exemple, les productions luxembourgeoises et camerounaises : il n'est pas jusqu'aux relations entre le champ franco-parisien et la zone francophone la plus proche, la Belgique francophone, qui ne suscitent quelque difficulté à être examinées à partir de la seule problématique du *champ* littéraire ; un pays francophone, même limitrophe, ne se réduit pas à être un *sous-champ* du champ français, à moins de donner à ce concept une définition spécifique (pour différencier sous-champs interne et externe, par exemple) ¹⁵.

Deux réalités de base paraissent caractériser ce système littéraire francophone, en fonder l'existence et, par là, en justifier l'étude. D'abord sa diversité même, qu'on examine spontanément plutôt dans l'ordre des contenus thématiques ou culturels, et, dans une moindre mesure, dans l'ordre des genres et des styles, parfois aussi dans l'ordre linguistique ; mais cette diversité, quoi qu'on nous en dise, n'est évidemment pas un facteur d'unité. Ensuite, son unification *pratique* dans et par l'institution éditoriale et critique du centre franco-parisien, dont j'ai cependant indiqué plus haut qu'elle ne suffisait pas, comme telle, à éclairer l'ensemble du domaine littéraire de langue française. Ces deux éléments sont conjoints et n'entrent pas, contrairement à ce qu'on pourrait attendre logiquement, en contradiction l'un avec l'autre : c'est cette non-contradiction *fonctionnelle*, – qui ne doit rien aux beaux slogans dont on nous berce et qui ne veulent rien dire, du type : « le changement dans la continuité », « l'égalité dans la différence » ou « l'unité dans la diversité » –, que je voudrais interroger ici.

¹⁵ On peut en juger par ce que P. Bourdieu a pu dire du cas de la Belgique ; cf. « Existe-t-il une littérature belge ? Limites d'un champ et frontières politiques », dans *Études de lettres*, 1985, vol. III, pp. 3-6 ; voir aussi son entretien avec J. Dubois dans *Textyles*, (Bruxelles), n°15 (*L'Institution littéraire*), 1998, pp. 12-16.

Le seul élément unifiant dont on puisse partir est donc le rôle qui est encore joué par la place parisienne en la matière ¹⁶. Chaque zone « francophone » est soumise, dans une mesure certes variable, à la dépendance du champ français, dont les productions propres et les jugements de valeur (*indexations*) continuent à s'exporter vers les périphéries : il suffit de comparer les étalages des libraires bruxellois, montréalais, marseillais, abidjanais, etc. Le mot « périphérie » n'est peut-être pas plaisant, ce qu'il désigne non plus, mais on ne saurait déplorer cette relation de dominance sans avoir constaté l'état de fait que le concept désigne. J'ai proposé ailleurs ¹⁷ de recourir à l'appellation de *marches* ; ce terme, qui n'est pas aussi péjoratif que celui de périphérie, a le mérite d'attirer l'attention sur l'adstrat linguistique qui caractérise tous les pays francophones et les distingue de la France, ainsi que sur le rôle quelque peu militaire des « bastions » de la langue française, situés sur le front de la concurrence qui s'exerce entre les langues de large diffusion internationale.

Mais peu importe ici le mot. Nous requiert davantage ici la réalité de cette dépendance, qui ne fait pourtant pas des zones francophones (extérieures à la

¹⁶ Jusqu'à un certain point, Montréal et, plus généralement, le Québec, ont commencé à jouer également un certain rôle unificateur, concernant l'Amérique du Nord et l'espace caraïbe avec lequel les contacts littéraires sont chaque année plus nombreux. Le phénomène Laferrière en témoigne. Mais ce rôle est encore assez limité et, sans doute, le restera tant que le marché français parviendra à rester fermé (en pratique) à l'édition francophone d'Amérique du Nord, y compris en ce qui concerne les travaux critiques et même lorsque des intellectuels français en sont les auteurs.

¹⁷ Cf. « Primitifs en marche. Sur les échanges intercollectifs à partir d'espaces mineurs », dans Jewsiewicki (B.) et Létourneau (J.), dir., *Identités en mutations, socialités en germination*. Sillery (Québec), Éd. du Septentrion, Nouveaux Cahiers du Célat, 1998, pp. 139-156.

France) de simples *sous-champs* du champ français. Chacune d'entre elles connaît en réalité une triple organisation des tensions et des luttes pour la légitimité.

- Au niveau local, elle possède, plus ou moins développé et actif, un champ d'attractivités propre, caractérisé par des productions et des indexations qu'elle n'exporte pas, et à l'intérieur duquel les acteurs qui sont présents sur place interviennent en fonction d'objectifs eux aussi locaux.

- Au niveau « francophone », c'est-à-dire au niveau où les producteurs rencontrent leurs homologues de langue française, elle participe *nolens volens* du champ franco-parisien, du moins pour une partie de sa production. Les conséquences de cette participation à un système qui est, de fait, inégal varient d'une zone à l'autre en fonction de la force matérielle et symbolique des appareils autochtones : les institutions éditoriales et critiques du Québec, par exemple, sont devenues assez puissantes au cours du dernier demi-siècle ; au contraire, l'axe Dakar-Abidjan ne s'est pas développé, dans le même temps, autant que d'aucuns l'auraient souhaité.

- Au niveau mondial enfin, chaque zone est à présent sollicitée, en principe, par l'internationalisation de ce que Pascale Casanova a appelé, récemment, la « République mondiale des Lettres »¹⁸.

Cette triple structure peut être affinée dans certains cas, puisqu'on peut apercevoir, entre le premier et le troisième niveau, des paliers « régionaux » : l'Amérique du Nord, les Caraïbes, l'Afrique subsaharienne, le Maghreb constituent des entités unissant jusqu'à un certain point plusieurs zones « locales » par des infrastructures ou des institutions communes, qui fonctionnent par-delà les

¹⁸ CASANOVA (Pascale), *La République mondiale des Lettres*. Paris, Seuil, 1999, 492 p. ; je renvoie à cet ouvrage sans souscrire à ses aspects « lutécio-tropiques », pour recourir au terme conçu par Paul Dirx.

frontières nationales. Mais il est plus important pour notre propos de faire observer qu'en raison du rapport centre-périphérie, c'est au deuxième niveau que continuent à se décider, à la fois, la possibilité d'accéder au troisième (via les traductions) et celle de trouver, dans les autres zones francophones, ce premier débouché international qu'on a décidément du mal à qualifier de « naturel » puisqu'il est, dans les faits, verrouillé ; ainsi, Nadia Ghalem, « québécoise d'origine algérienne », disait récemment qu'elle espérait un jour être publiée au Seuil, non pas pour le prestige d'une publication à Paris, élément qui a perdu beaucoup de sa valeur au Québec, mais plus précisément « pour avoir une chance d'être diffusée en Afrique », ce qui n'est pas à la portée d'un éditeur québécois pour le moment ¹⁹.

Domaines-satellites

Dans cette perspective, on voit qu'il existe bel et bien un *système littéraire* francophone. Il englobe, négativement, l'ensemble des productions de langue française mais qui ne sont pas présentées comme françaises et qui, en même temps, ne relèvent pas seulement du niveau local (extérieur à la France), tout en entretenant un certain nombre de liens, dont il faudra préciser la nature, avec cette zone « d'origine ».

Ce système n'inclut donc pas, dans son fonctionnement interne, un certain nombre de domaines qu'on peut qualifier de *domaines-satellites* : les productions qui n'ont d'existence que locale. On en trouve des exemples partout, à commencer

¹⁹ Université de Montréal, entretien du 16 mai 2000 au Congrès de l'ACFAS.

par le Québec qui a réussi à développer une certaine indépendance²⁰ éditoriale et critique, avec une production abondante ; mais aussi bien en Afrique, avec par exemple la production des éditions Saint-Paul (Médiaspaul). Ces domaines-satellites recourent eux aussi à la langue française, mais ils ne jouent guère, par rapport à l'ensemble du système du moins, qu'un rôle de réserve de recrutement. Outre cette absence d'interférence avec le deuxième niveau (donc aussi avec le troisième), ils se caractérisent par trois traits significatifs : 1°) ils sont peu autonomes, du fait de leur subventionnement par les États respectifs ou du fait de leur contrôle par des instances extra-littéraires (politiques, religieuses, universitaires, etc.) ; 2°) ils n'ont pas à se soucier de protester d'une identité culturelle dont ils seraient censés procéder, puisqu'ils ne *pro-viennent* pas d'un lieu étranger ; 3°) ils échappent en même temps, dans une large mesure, à la problématique de l'*insoumission* dont j'aurai à reparler : les critères esthétiques mis en œuvre localement pour leur reconnaissance peuvent être complètement étrangers à ceux qui sont invoqués à l'intérieur du champ littéraire franco-parisien.

Préciser la situation topologique de ces domaines-satellites, ajouterai-je, n'implique aucun jugement de valeur quant à la qualité des livres ou des écrivains qui en relèvent, encore moins quant à leur importance relative dans la zone concernée. Nous pouvons seulement constater qu'un ouvrage est plus ou moins lu, ou qu'il y a une plus ou moins grande influence sociale ou esthétique dans une collectivité donnée, non dans une autre ; observer que telle œuvre a plus ou moins de succès dans tel sous-système, périphérique ou central. Par exemple, en République démocratique du Congo, un Zamenga Batukezanga a été un cas

²⁰ Ce terme est inadéquat sans doute, mais je l'emploie, faute de mieux, pour éviter la notion d'*autonomie*, à laquelle il convient de garder le sens qu'elle a dans les approches bourdivines ; cf. ARON (P.), *art. cit.*

exemplaire d'adéquation réussie avec ce qu'exigeait le fonctionnement d'un domaine-satellite, sans que nul ait jamais pu songer sérieusement à en exporter la lecture. Le problème n'est donc pas de savoir si, dans l'absolu, Zamenga écrivait bien ou mal : il a satisfait des attentes que ne pouvait satisfaire, par exemple, un V. Mudimbe, et vice-versa dans le contexte en fonction duquel ce dernier écrit.

Cette réalité des productions locales, d'aucuns ont pourtant intérêt à en nier l'existence²¹, dans la mesure où elle semble introduire une division politique et identitaire entre des producteurs qui, par conviction politique, pour une raison stratégique ou par l'effet d'un sentiment d'appartenance, veulent au contraire que l'on présente les choses sans solution de continuité et, surtout, sans suggérer la possibilité d'une concurrence, d'un désaccord ou d'un conflit, ni même d'une simple indifférence. Ceci concerne au premier chef, bien entendu, les écrivains, les éditeurs et les critiques de la *diaspora* ; d'un côté, en effet, ceux-ci sont contraints de protester que, malgré leur exil qui est parfois un exil doré (qui paraît presque toujours un exil doré, en tout cas, aux yeux de ceux qui sont restés au pays), ils ne sont pas séparés de leur zone d'origine. D'un autre côté, les promoteurs des domaines littéraires nationaux (ou continentaux) ont tout intérêt, pour gonfler qualitativement et quantitativement leur matière, à faire comme si les producteurs exilés entraient naturellement en compte dans leur bilan. Ces volontés sont compréhensibles, mais elles ne procèdent guère de la froide observation des réalités littéraires. On sent aussi, derrière elles, tantôt la force de représentation du discours d'inspiration nationaliste, qui joue encore un si grand rôle dans

²¹ Le colloque de 1993, consacré à Bayreuth aux littératures de la République Démocratique du Congo (*op. cit.*), avait notamment connu un épisode de forte discussion à ce sujet, suscitée par une communication consacrée aux « écrivains du silence », qu'on distinguait ainsi, non sans raison objective, des écrivains de la diaspora.

l'ensemble du dispositif « post(-)colonial », tantôt une volonté de communication, sinon de promotion, qui est davantage induite par la position et le projet particulier de l'énonciateur que par une volonté d'analyse, laquelle, forcément, distingue. Nous verrons plus loin qu'une approche institutionnelle est susceptible d'éclairer davantage encore cette résistance.

En se rapprochant du centre

Les productions qui relèvent, quant à elles, directement du système se caractérisent, positivement, par deux autres éléments institutionnels :

1°) par la concurrence qui s'exerce entre elles, d'une part, et entre elles et les productions propres du champ franco-parisien, d'autre part ; cette rivalité a pour objet la légitimation dans la zone propre, dans le champ français, dans les autres zones francophones et dans l'espace international au sens large.

2°) Par des institutions symboliques et des données infrastructurelles qui sont homologues (par exemple les structures de diffusion du livre, les sociétés littéraires locales, l'interventionisme de l'État, etc.) et par d'autres qui sont communes à toutes ou à plusieurs d'entre elles (la Francophonie, la Communauté des Radios Publiques de Langue Française, la chaîne TV5, les relations avec RFI, les Francofolies, etc.).

À ces deux traits, on pourrait ajouter une autre constante, qui tient de l'évidence : l'aspiration à une moindre dépendance par rapport aux contraintes matérielles et symboliques imposées par le centre, dont les intérêts ne s'identifient évidemment pas à ceux des périphéries, c'est le moins qu'on puisse dire.

Ceci implique une distinction de principe assez nette entre les producteurs « français » et « francophones ». On a longtemps décrié la manière dont l'institution française avait voulu se tenir à distance des « francophones » en dépit

de l'évidente réalité linguistique ; au fond, la décolonisation étant accomplie, on aurait voulu que la France accepte symboliquement de n'être plus qu'un pays de langue française parmi d'autres et au même titre que ceux-ci. Et qu'elle ait résisté à ce souhait, dont elle-même se faisait pourtant l'écho via les structures de la Francophonie politique, signifie sans doute effectivement qu'une arrière-pensée, concernant sa position non avouée de *primus inter pares*, guidait les actes en dépit des discours. Mais cette déploration est un autre cas typique de confusion entre une approche scientifique (vouée à l'analyse d'un objet réel) et une approche sentimentale ou politique (vouée à la construction d'une société meilleure) : en fin de compte, le paradigme *français versus francophone* est bienvenu pour décrire une différence, de fait, entre les positions et, dès lors, entre les stratégies et aussi entre les productions. J'y reviendrai : cette différence ne trouve pas sa raison d'être dans ce que le discours officiel nous présente comme son origine indépassable, à savoir les « cultures » diverses, mais plutôt, comme nous le voyons dès à présent, dans l'inégalité, matérielle et symbolique à la fois, qui organise les positions à l'intérieur du système.

Restent alors à situer deux catégories particulières, qui se trouvent toutes deux dans les parages géographiques immédiats du centre franco-parisien, mais qui s'y présentent néanmoins comme étrangères, délibérément ou non, et qui n'ont rien à voir avec les domaines-satellites, quoi qu'il en soit de leurs protestations identitaires.

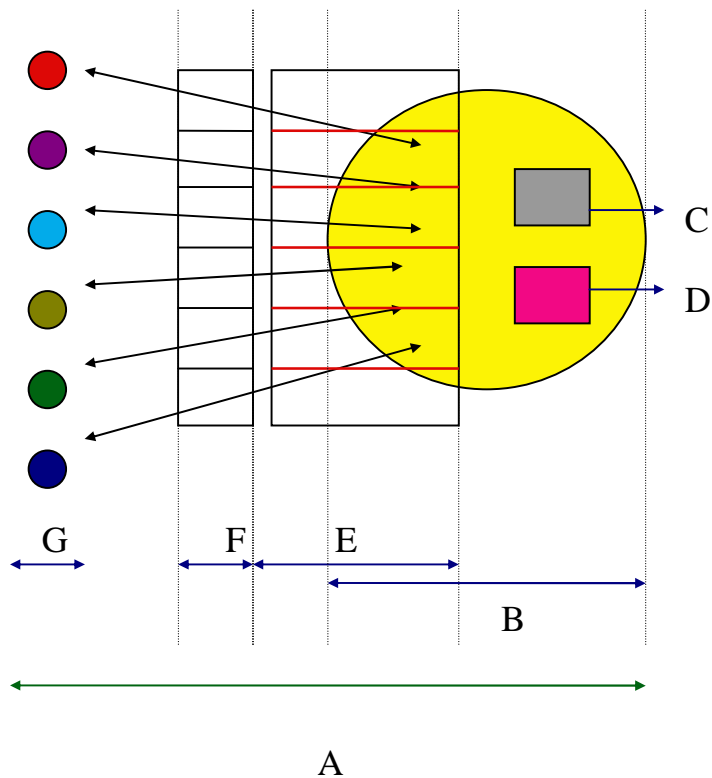
La première catégorie est constituée par les producteurs isolés qui ont opté pour la langue française sans être issus d'une zone réputée francophone : les Bianciotti et autres Beckett dont traite V. Porra (*op. cit.*) occupent une place à part, incluse dans le champ littéraire français. D. Combe (*op. cit.*), de son point de vue surtout linguistique et stylistique, les inclut dans l'espace francophone, et certes il est

tendant de gonfler en quelque sorte le corpus, en quantité et en qualité, de manière à contrer les effets de minorisation symbolique qui sont générés par la distinction entre français et francophones. On montre par là que la productivité strictement française est, somme toute, moindre qu'on pouvait se le représenter ; en d'autres termes, que les prestiges de la France doivent beaucoup à la créativité étrangère. Mais le point de vue que j'ai adopté répond à d'autres objectifs et la raison sociologique introduit ici une autre spécification : on peut notamment observer que la trajectoire de ces écrivains est toujours de se rapprocher le plus possible du centre lui-même, dont ils viennent illustrer les vertus intrinsèques : celles, sociétales, de l'accueil libéral qui leur est fait par une capitale cosmopolite. Ils y sont d'ailleurs acceptés comme étrangers à cette condition : obligation leur est souvent faite de rester russe (Makine), tchèque (Kundera) ou argentin (Cortázar) et la critique peut se montrer dure lorsqu'ils oublient leur devoir. La particularité de ces écrivains est double : en dehors de la France, ils n'interviennent pas comme producteurs dans une zone francophone ; en France, comme l'a montré V. Porra, ils constituent une sorte d'alternative symbolique aux minorités, qu'on peut qualifier de minorités « visibles » avec tout ce que cela comporte, et qui sont héritées de l'Empire. D'une certaine façon, la valorisation de ces francophones « convertis » prend donc le relais de cette mouvance particulière de l'anti-colonialiste qui considérait que l'Occident n'avait pas à mêler son destin à celui de peuples trop « différents ».

Ayant à protester de leur origine étrangère tout en se tenant aussi près que possible du centre, ces écrivains sont donc les concurrents d'un autre groupe, qui se trouve dans la même position topologique mais qui est issu, quant à lui, des pays où la langue française est d'un usage officiel : ce qu'on est convenu d'appeler les auteurs de la diaspora. Les membres de ce deuxième groupe ont tout intérêt à se

présenter (contrairement aux écrivains qui font partie du premier groupe pour qui la chose est relativement indifférente) comme des producteurs aussi actifs et importants que possible dans leur zone d'origine : ce n'est pas comme des « convertis », comme des « ralliés » au centre, qu'ils sont censés défendre la langue française, mais comme des combattants aux marches lointaines de la francophonie. Que, pour une raison ou l'autre, ils n'aient plus mis les pieds dans leur pays depuis vingt ou trente ans importe peu : ils pourraient en principe y rentrer et sont en tout cas supposés entretenir avec leur collectivité une relation sans solution de continuité. D'où les protestations, assumées par les intéressés, de créolité ou de négritude : un Maran qui ne professe plus qu'il serait un « véritable nègre » n'intéresse plus personne au centre ; inversement, on a vu une Beyala tirer le meilleur profit, dans les colonnes du *Figaro*, de son statut de tapageuse négresse. D'où aussi, la résistance, évoquée ci-dessus, à prendre en considération la réalité relativement indépendante des domaines-satellites.

On peut résumer par un schéma les différentes positions à l'intérieur d'un ensemble qui regrouperait toutes les productions littéraires de langue française (A).



Clairement à l'intérieur du champ littéraire franco-parisien (B), l'ensemble des *francophones repentis et assimilés* (C), du type Henri Michaux, ne pose guère de problèmes, si ce n'est que les historiographies spécialisées dans le domaine d'origine (rue, village, province, pays, continent) entendent bien les récupérer pour mettre autant de plumes à leur chapeau ; cette démarche est bien compréhensible du point de vue de la promotion et, en outre, d'autant plus légitime qu'elle s'attache à la période antérieure à l'absorption de l'écrivain par Paris, ou à l'influence qu'il a eue ensuite dans son pays d'origine. En dépit de ses solennelles abjurations identitaires, Michaux sera donc mentionné par les promoteurs des lettres belges de langue française, mais il n'en est pas moins évident qu'après ses débuts littéraires en Belgique, l'auteur de *Plume* relève du champ parisien. À noter tout de même que Michaux n'aurait pu opérer aussi simplement un tel ralliement

s'il s'était appelé Nguyen, Diop ou Makumba, et si son physique avait été celui d'une « minorité visible ».

Le groupe des *francophones convertis* (D) étudié par V. Porra (*op. cit.*), relève du même champ franco-parisien (B), et non de l'espace propre au *système littéraire francophone* (E), qui est ici figuré par un rectangle divisé en portions nationales : il englobe les productions qui, contrairement à celle de Michaux, ont choisi de jouer la carte de la différence, donc du label d'origine. Pour la Belgique, les exemples ne manquent pas, de Georges Rodenbach à Jacques Brel. Le cas de Ramuz a été le plus souvent cité pour la Suisse. Les exemples sont, proportionnellement, plus nombreux dans le cas de francophones issus du Maghreb, d'Afrique noire ou d'Asie, dont le profil identitaire est à la fois plus exploitable (parce que davantage admis comme a priori différent) et plus contraint (parce que le champ franco-parisien résiste davantage à leur tentative éventuelle d'assimilation : le cas de Marie Ndiaye montre bien qu'il suffit d'un nom à consonnance africaine pour être repoussé par les forces internes au champ vers ses marches francophones).

Les *domaines-satellites* (F) restent à la périphérie du système littéraire francophone et, a fortiori, en dehors du champ franco-parisien qui les ignore. Ignorance qui n'est d'ailleurs pas sans se répercuter, dans une mesure variable selon la zone francophone choisie, sur la curiosité des critiques spécialisés, lesquels, sauf exception, s'intéressent bien davantage aux productions qui « entrent » d'une manière ou d'une autre dans le champ de valorisation franco-parisien, plutôt qu'à des auteurs qui y sont inconnus et quand bien même ils seraient plus importants à l'intérieur de la zone concernée. Enfin, les *zones identitaires* (G) ne sont pas à considérer ici comme des réalités géographiques ni même culturelles : ce sont les produits d'une nomination convenue, qui varie en fonction de sa réceptibilité. Un Valentin Mudimbe, dont l'historien situe l'origine

socio-géographique dans les milieux industriels du Katanga et qui se dit lui-même apatride, peut passer pour un écrivain zaïrois, congolais, africain, subsaharien, négro-africain ou nègre, selon les goûts et les volontés d'appropriation ; il passera peut-être un jour pour un francophone d'Amérique du Nord.

De la différence comme condition de possibilité

En somme, au terme de cette topologie sommaire du système littéraire francophone, il apparaît bien que le discours sur la diversité et la différence des cultures, dont les organes officiels de la Francophonie nous serinent que le respect et la mise en évidence seraient constitutifs de l'unité²², est là pour masquer un autre type de diversité et de différence, celle des statuts et des positions institutionnelles. Donc aussi une autre sorte d'unité : celle d'un système organisant des conditions de possibilité qui, à partir des contraintes inhérentes à la *relation centre vs périphérie*, sont effectivement homologues entre les sous-systèmes du même niveau. On peut comparer, ainsi, des œuvres qui relèvent de domaines-satellites apparemment sans rapport l'un avec l'autre : les aventures d'un Toine Culot, racontées pour les francophones de Belgique par l'écrivain Arthur Masson,

²² Le rôle idéologique, au sens marxiste, du « dialogue interculturel » ne fait que croître, ces dernières années, dans le discours de l'Agence de la Francophonie, qui a d'ailleurs choisi ce thème pour le sommet de Beyrouth (2001). Dans l'éditorial du n°16 (mai-juin 2000, p. 1) du *Journal de la Francophonie*, le secrétaire général écrit ainsi que « L'ensemble de nos programmes traduit cette réalité multiculturelle de nos sociétés, constituant une dynamique *qui ne cède jamais à la confrontation*, mais privilégie, au contraire, le dialogue et l'enrichissement mutuel » (je souligne). Les aspects culturels de cette politique ne sont dès lors pas mis en avant par hasard ; voir à ce sujet l'indispensable déconstruction de *L'Imposture culturelle*, par Hélé Béji (Paris, Stock, 1997).

ont leurs équivalents fonctionnels au Québec ou au Congo. On peut comparer, de même, l'ex-bulgare Kristeva et l'ex-argentin Bianciotti, qui relèvent du même groupe des francophones « convertis ». La « belgitude » des années 1970 et la « créolité » des années 1980 sont des mouvances qui peuvent être comparées à l'intérieur du système littéraire francophone, etc.

D'où cette autre conclusion : ce qui est présenté comme différence et diversité « culturelle » n'est effectivement pas ce qui ferait contradiction avec l'unité du système. Au contraire, la diversité « culturelle » semble bien le costume avec lequel on habille la diversité réelle, celle des positions inégalitaires à l'intérieur du système. Celles-ci, parce qu'elles constituent des *conditions de possibilité* pour l'énonciation littéraire, ne sauraient être sans conséquence sur les poétiques et les stylistiques dont l'ouvrage de Dominique Combe (*op. cit.*) a brossé un large panorama. De l'examen topologique de ces positions, il convient donc de passer à l'examen de leurs conséquences dans l'ordre global des écritures, y compris dans la composition des postures que D. Maingueneau appelle des « scénographies »²³ : des modes d'inscription de l'énonciation littéraire elle-même, à l'extérieur comme à l'intérieur des œuvres.

La place manque ici pour de véritables analyses discursives touchant les œuvres ou leurs discours d'escorte²⁴. L'essentiel est sûrement de mettre fin à la croyance, – diffusée par les acteurs eux-mêmes souvent –, selon laquelle la texture des œuvres serait déterminée ou, à tout le moins, s'expliquerait par un « fonds culturel », par des « racines », voire même par une Histoire, etc., que le critique

²³ MAINGUENEAU (Dominique), *Le Contexte de l'œuvre littéraire. Énonciation, écrivain, société*. Paris, Dunod, 1993, 196 p. ; p. 123.

²⁴ Cf., pour le cas de la Belgique francophone, « Primitifs en marche... », *art. cit.*

aurait alors pour tâche prioritaire de retrouver et de mettre en valeur. Combien de naïves apologies de l'oralité traditionnelle, qu'on discernerait à l'arrière-plan du texte moderne et qui serait la garantie de son « identité » !

En réalité, l'objet littéraire ne se fabrique pas comme une « vraie » statuette nègre avec certificat d'origine, pas plus qu'il n'est l'œuvre d'un individu créateur génial ou inspiré par les dieux. Il n'a d'existence que sur un marché des biens symboliques en fonction duquel les producteurs (ceux du livre, ceux de la valeur) doivent, pour paraphraser un titre célèbre de Charles Grivel, *produire de l'intérêt institutionnel*. En d'autres termes, ils ne travaillent pas pour exprimer une identité, mais pour obtenir une *reconnaissance*²⁵. Or, s'agissant du système littéraire francophone, il n'est guère que deux voies pour l'obtenir : celle de l'assimilation, qui suppose la disparition des marques identitaires étrangères (cas de Michaux), ou au contraire celle de la spécification, qui suppose la production et l'exploitation de marqueurs *ad hoc*.

Cette production et cette exploitation, qui sont suggérées dans le schéma ci-dessus par des flèches reliant le marché de la reconnaissance franco-parisienne à la supposée zone d'origine, peuvent s'opérer sous des formes diverses. La plus courante est de type exotique, et consiste en l'affichage de marques génériques, stylistiques, thématiques, topographiques, etc. à même de produire, dans le public visé, l'image de la zone de référence. Il ne s'agit donc pas ici de précision ethnologique, sociologique ou géographique, non plus d'ailleurs que de mensonge

²⁵ Sur ce concept, voir l'article, basé e.a. sur les travaux de Goffman : KLEIN (Annabelle) et MARION (Philippe), « Reconnaissance et identité face à l'espace médiatique », dans Gryspeerdt (A.), éd., *La Reconnaissance*. Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain, Département de Communication, 1996 (= *Recherches en communication*, n°6, 1996), pp. 39-64.

ou de fabulation : la vérité de ces signes est dans leur fonctionnement. Nous savons bien que la raison n'est pas hellène, que l'émotion n'est pas nègre ; mais nous devons bien reconnaître que les vérités simplistes de Senghor ont été prodigieusement efficaces. Nous savons bien que la Flandre ne tient pas dans les images d'une ville morte où le brouillard s'étend sur des canaux, tandis qu'une cloche appelle les béguines, mais nous savons aussi que cette imagerie a fondé la réception critique, à Paris, de Georges Rodenbach. Et nos amis du Maghreb nous ont dit qu'ils ne se retrouvaient guère dans les romans de Ben Jelloun : il n'empêche que Ben Jelloun existe comme écrivain reconnu à Paris.

La production de marqueurs spécifiants peut prendre une autre forme, plus radicale et plus subtile à la fois, celle de l'irrégularité²⁶. Dans la relation *centre vs périphérie*, l'exploitation plus ou moins habile des signes exotiques est encore un mode de l'obéissance, puisque le dictionnaire et la grammaire qui organisent les énoncés sont encore déterminés par le centre où ils doivent être lus. À cette obéissance relative, on peut en effet préférer l'insoumission, et chercher à entrer avec davantage de fracas sur la scène : les tapages surréalistes, par exemple, ont été fructueux à long terme. Il s'agit là cependant d'une stratégie d'émergence qui ne s'adapte pas facilement au système littéraire francophone, dans la mesure où l'insoumis s'affiche comme un rival par rapport aux valeurs du centre, et non seulement comme un candidat à la valorisation par le centre. Or, de dernier reste maître de la valorisation et de ses formes sociales. Le théoricien bruxellois du surréalisme, Paul Nougé, qui avait bien perçu cet enjeu, reste inconnu à et par

²⁶ Cf. « Les stratégies francophones du style : l'exemple de quelques Sauvages du Nord », « Les stratégies francophones du style. L'exemple de quelques sauvages du Nord », dans *Littératures francophones : langues et styles*. Ed. Papa Samba Diop. Paris : L'Harmattan, 2001, 263 p. ; pp. 213-227.

Paris, quand bien même il aurait été, sur beaucoup de points, plus cohérent et plus intéressant que Breton.

Si cette stratégie d'insoumission n'est guère empruntée, c'est, en somme, parce que les moyens n'existent pas (encore ?) d'un rééquilibrage de la relation *centre vs périphérie* à l'intérieur du système littéraire francophone. La modalité stylistique et générique des « entrants » francophones sur le marché franco-parisien restera sans doute encore longtemps l'alibi culturel de la « différence » des origines. C'est aussi pour cela qu'il faut davantage encore étudier l'histoire des relations entre les producteurs des colonies (colonisateurs, d'une part, colonisés, d'autre part, sans faire l'impasse a priori sur leurs collaborations éventuelles) et le champ métropolitain de la reconnaissance : c'est à ce moment en effet que s'élabore, du moins pour les pays du Sud, les conditions de possibilité à partir desquelles un objet culturel peut ou non obtenir une légitimité dans un lieu qui, en même temps, consolide alors son rôle de centre.
